

Service instructeur
Mission Aménagement de la Montagne

N° CP-2012-12-6-3

Service consulté

**PARTICIPATION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE
RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ETE /HIVER
PROGRAMME 2012**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer l'affectation d'autorisations de programme d'un montant total de 1 176 386 € en faveur de trois maîtres d'ouvrage, dont 471 632 € sur le programme F244, et 704 754 € contractualisés dans le cadre de la convention interrégionale de massif sur le programme F243, pour le financement de travaux d'aménagement et de restructuration des équipements de loisirs de montagne, dans le cadre de la politique départementale de modernisation des sites de loisirs de montagne été/hiver.

Dans le cadre de la politique départementale des sites de loisirs été/hiver de la montagne haut-rhinoise, le Département dispose de deux programmes financiers F243 et F244 pour assurer sa participation au financement des équipements d'accueil et de loisirs des sites de montagne. Les dossiers déposés par les maîtres d'ouvrage pour l'année 2012, recevables au titre de cette politique sont les suivants :

1. Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon

Site du Markstein

Le schéma directeur de développement durable 2012-2020 du site du Markstein a été élaboré cette année.

Une convention portant sur la réalisation de la première tranche de ce schéma pluriannuel a été rédigée, pour la période allant de 2012 à 2013. Les modalités d'intervention financière relatives à l'aménagement du site du Markstein s'effectuent en conformité avec les engagements pris dans le cadre de cette convention, dont le texte a fait l'objet d'une validation de la Commission Permanente réunie le 21 septembre 2012.

Le programme d'aménagement relatif à cette convention comprend les opérations suivantes :

- **Aménagement d'une luge sur rail et construction du bâtiment technique**

L'aménagement de la future luge sur rail comprend plusieurs volets, notamment la démolition de l'installation actuelle, (circuit, télési, cabanons désaffectés), la mise en place du nouveau dispositif avec la construction d'un bâtiment technique, et des travaux d'intégration paysagère.

Le nouveau projet sera réalisé de manière à s'intégrer au site et à offrir un temps de parcours suffisant. Le point de départ sera situé à proximité de la zone de départ actuelle. Le point d'arrivée sera situé à une distance d'environ 350 m du point de départ. Le point d'arrivée est rehaussé de quelques mètres afin d'assurer une vitesse suffisante de la luge au départ de la descente.

En partie basse du circuit de luge sera construit un bâtiment permettant de regrouper les fonctions d'accueil du public et de protection des zones d'embarquement et de débarquement, le stockage et la maintenance des luges, la caisse et les sanitaires du personnel.

Les travaux d'intégration paysagère et de cheminement comprendront la renaturation des zones libérées par l'ancien bob-luge, le modelage de terrain, la végétalisation des talus créés, les plantations et les aménagements des abords du bâtiment technique.

Le coût total de ce projet s'élève à **2 181 344 € HT**.

Le financement sera assuré dans le cadre de la convention interrégionale de massif, par une participation de l'Etat à raison de 30 %, de subventions de la Région Alsace à hauteur de 10 %.

Une aide départementale est sollicitée à hauteur de **457 926 € sur le programme F243**, représentant 90 % du solde à la charge du syndicat mixte et 21% du coût total des travaux.

- **Aménagement du domaine skiable**

- **Piste des crêtes**

La liaison entre l'arrivée des téléskis Fédérale et la piste Steinlebach (piste des crêtes) présente une topographie défavorable marquée par une pente faible et un faux-plat. Les travaux envisagés ont pour objet de rectifier cet effet par une modification du profil du terrain (travaux en déblais et remblais).

Linéaire prévu : 300 m, surface de terrain concernée : 7 000 m²

- **Piste Steinlebach, amélioration du franchissement de la route**

La piste Steinlebach franchit la RD 430 (route des crêtes fermée et intégrée au domaine skiable dans ce secteur) au nord du site. Ce croisement s'effectue en empruntant le système de talus bordant la route, ce qui est peu commode. Les travaux visent à reprofiler le talus amont et le remblai aval de manière à donner au terrain, et donc à la piste en hiver, un profil plus adapté.

Linéaire prévu : 100 m, surface de terrain concernée: 7 700 m²

- **Piste Steinlebach, déviation au niveau de la zone humide**

La partie médiane inférieure de la piste Steinlebach traverse une zone humide et la neige s'y maintient difficilement. Les travaux envisagés consistent à modifier le tracé de la piste pour éviter cette zone et passer dans la partie boisée située immédiatement au nord.

Linéaire prévu : 250 m, surface de terrain concernée: 6 300 m²

- **Piste de liaison : parallèle à Tremplin 1**

Création d'une piste en partie haute du secteur Grenouillère, au nord du télésiège permettant de relier le bas de la piste Tremplin I sans avoir à franchir le télésiège.
Linéaire prévu : 210 m, surface de terrain concernée: 3 100 m²

- **Aire ludique et polyvalente été/hiver**

Aménagement d'une aire ludique et polyvalente été / hiver, à proximité de la future maison de site. Travaux prévus: remodelage partiel du terrain, pré-équipement du site pour recevoir diverses installations (télécorde, espace biathlon laser, piste de luge pour enfants, etc.).

Le coût total de ces travaux s'élève à 254 977 € HT.

Le financement sera assuré dans le cadre de la convention interrégionale de massif, par une participation de l'Etat à raison de 30 %, de subventions de la Région Alsace à hauteur de 10%.

Une aide départementale est sollicitée à hauteur de **137 688 € sur le programme F243** représentant 90 % du solde à la charge du syndicat mixte et 54% du coût total des travaux.

- **Amélioration de l'aire décollage du vol libre au Treh**

Remise en état du chemin d'accès à l'aire de vol libre par reprofilage, nivellement et compactage depuis le parking situé en bordure de la RD 27 jusqu'à la route des crêtes.

Le coût total de ces travaux s'élève à 50 000 € HT.

Le financement sera assuré dans le cadre de la convention interrégionale de massif, par une participation de l'Etat à raison de 30 %, de subventions de la Région Alsace à hauteur de 10 %.

Une aide départementale est sollicitée à hauteur de **27 000 € sur le programme F243**, représentant 90 % du solde à la charge du syndicat mixte et 54% du coût total des travaux.

- **Travaux d'aménagement d'un nouveau système d'épuration**

- **Réseaux**

Pose d'un réseau collecteur, linéaire total approximatif 1 200 m, profondeur d'enfouissement comprise entre 1,20 m et 4 m, diamètre 200, fonte.

Nouveau réseau implanté sous chemin d'exploitation ou piste, travaux de remise en état des chemins et des pistes prévus au projet (pas de déboisement, coupes ponctuelles).

Neutralisation des réseaux abandonnés par obturation des extrémités.

Démontage et évacuation de tous les dispositifs de refoulement désaffectés.

- **Dispositif d'épuration**

Construction d'un bâtiment abritant la nouvelle station d'épuration.

Équipement de la station, procédé « Salnes » fonctionnement par filtration fine, récupération et essorage des boues.

Rejet des effluents (solution technique en cours de définition en lien avec la police de l'eau: rejet direct dans le milieu ou infiltration).

Le coût total de ces travaux et des études correspondantes s'élève à 895 400 € HT.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse participe au financement à hauteur de 43 % et les communautés de communes de Saint-Amarin et de Guebwiller à hauteur de 7,23 % chacune.

Une aide départementale est sollicitée à hauteur de **380 728 € sur le programme F244**, représentant 42,5 % du coût total des travaux.

- **Etudes et assistance à Maîtrise d'ouvrage**

Les études préliminaires, de conception, l'étude d'impact globale et d'incidence Natura 2000 ainsi que les missions de maîtrise d'œuvre relatives aux différentes opérations pour cette première tranche 2012-2014 ont été chiffrées à **92 113 € HT**.

Le financement sera assuré dans le cadre de la convention interrégionale de massif, par une participation de l'Etat à raison de 30 %, de subventions de la Région Alsace à hauteur de 10 %.

Une aide départementale est sollicitée à hauteur de **49 740 € sur le programme F243**, représentant 90 % du solde à la charge du syndicat mixte et 54% du coût total des travaux.

- **Investissements courants annuels**

Cette opération doit permettre le financement de petites opérations annuelles. Ces dernières concernent le plus souvent le renouvellement du matériel des secouristes, des travaux d'entretien sur les bâtiments, la réparation et la remise en état des motos neige pour le service de secours sur pistes, investissements récurrents.... Afin d'éviter une multiplicité de petits dossiers, un crédit global de **10 000 €** est alloué sur le programme **F244** à chaque syndicat permettant le financement de ces opérations, sur présentation des factures, à hauteur de 50 %, à parité avec la communauté de communes.

L'ensemble des travaux et études inscrits au programme d'aménagement du site du Markstein s'élève à 3 493 834 € pour lesquels une participation départementale de 1 063 082 € est sollicitée dont 672 354 € sur le programme F243 et 390 728 € sur le programme F244.

Site du Grand-Ballon

- **Rénovation de la retenue collinaire au Grand-Ballon**

Cette opération s'inscrit dans le cadre du soutien au développement des atouts touristiques du territoire favorisant l'attractivité du Grand Ballon, site d'intérêt local.

Le Syndicat Mixte du Massif du Markstein Grand-Ballon a programmé des travaux d'amélioration pour la réalisation d'une canalisation souterraine de 450 mètres de longueur pour alimenter un bassin destiné à la production de neige de culture.

L'opération s'inscrit dans le cadre des travaux d'approvisionnement en eau de la retenue collinaire de 500 m³ située au pied des pistes de la station du Grand-Ballon, qui permet le fonctionnement d'un canon à neige mobile.

Outre l'avantage d'assurer l'alimentation de la retenue collinaire avec un débit suffisant, ainsi que l'ouverture des pistes par la production de neige de culture, ces travaux permettront d'éviter la contamination de l'eau potable de la Ville de Soultz.

Le coût total de ce projet s'élève à 147 260 € HT.

Il s'agit d'une opération inscrite dans le cadre du CTV Florival-Vignoble-Plaine du Rhin 2010-2013. A ce titre, la participation du Département est sollicitée à hauteur de 40 %, soit un financement de **58 904 €, sur le programme F244**, le solde restant à la charge du maître d'ouvrage.

Pour le Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon, **les investissements s'élèvent au total à 3 641 094 €, financés à hauteur de 672 354 € sur le programme F243, Convention Interrégionale de massif**, et **449 632 € sur le programme F244** aménagement de la montagne.

2. Commune de Dolleren

Site du Schlumpf

- **Acquisition d'une dameuse**

Cette opération s'inscrit dans le cadre du soutien au développement touristique du territoire, à travers le financement d'équipements emblématiques.

L'acquisition d'un engin de damage d'occasion a été rendue nécessaire par la mise en conformité avec les nouvelles normes relatives aux moteurs à usage non routier, afin d'en limiter les émissions polluantes.

De plus, ce matériel favorise le développement de la pratique d'activités des sports de glisse dans les sites d'intérêts locaux en offrant une meilleure qualité de préparation et de sécurisation des pistes, tout en facilitant l'accès des secours aux blessés.

Le coût total de ce projet s'élève à 45 000 € HT.

Il s'agit d'une opération inscrite dans le cadre du CTV Thur Doller 2010-2013. A ce titre, la participation du Département est sollicitée à hauteur de 40 %, soit un financement de **18 000 €, sur le programme F244**, le solde restant à la charge du maître d'ouvrage.

3. Syndicat Mixte d'Aménagement des sites de la Vallée de Munster-Hautes-Vosges

Site du Schnepfenried/Trois Fours

- **Aménagements nordiques**

Conformément à la convention pluriannuelle 2008-2015 validée par la commission permanente réunie le 05/11/2010, l'aménagement du site nordique des Trois Fours fait partie intégrante du développement du site d'intérêt départemental du Schnepfenried.

Pour compléter l'offre hivernale devenue attractive grâce à la modernisation des équipements, le syndicat souhaite, après avoir interrompu l'exploitation commerciale des activités nordiques sur ce site depuis plusieurs hivers en raison d'un équilibre difficile à atteindre, à nouveau le rendre accessible au grand public.

Pour cela, des travaux d'amélioration des infrastructures sont nécessaires tels que élargissements de virages pour permettre le passage de la dameuse, élagage et élargissements ponctuels des tracés, remise en place de balisage et organisation de l'accueil sur le site.

Le coût total de ce projet s'élève à **40 000 €** pour lequel une participation départementale à hauteur de **32 400 € sur le programme F243, Convention Interrégionale de Massif**, représentant 81 % est sollicitée, la Région intervenant à hauteur de 10 % et la communauté de communes à raison de 9 %.

Site du Tanet

- **Révision à 30 ans des installations du Tanet- Phase 2 (Seestaedtle)**

Le service technique des remontées mécaniques et des transports guidés demande au syndicat mixte propriétaires des remontées mécaniques du site d'intérêt local du Tanet un diagnostic suivi d'un programme de révision a minima du téléski dénommé Seestaedlé pour permettre un bon fonctionnement sur la saison 2012/2013. Ce diagnostic permettra d'évaluer les points critiques de remplacement ou de révision complète de cet appareil.

Cette opération d'un **coût total de 10 000 € HT** est inscrite dans le cadre du CTV Colmar, Fecht et Ried 2010-2013. A ce titre, la participation du Département est sollicitée à hauteur de 40 %, soit un financement de **4 000 €, sur le programme F244**, le solde restant à la charge du maître d'ouvrage.

L'ensemble des opérations pour lesquelles l'affectation d'une autorisation de programme est sollicitée est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

MAITRE D'OUVRAGE	SITES/OPERATIONS	COUT HT	AP F243	AP F244
SM MARKSTEIN GB	Markstein /Construction d'une luge sur rail et bâtiment technique	2 181 344	457 926	
	Markstein /Travaux sur pistes	254 977	137 688	
	Markstein / accès au Treh	50 000	27 000	
	Markstein / station d'épuration	895 400		380 728
	Markstein /Etudes et AMO	92 113	49 740	
	Investissements courants annuels	20 000		10 000
	TOTAL MARKSTEIN	3 493 834	672 354	390 728
	Grand Ballon /Rénovation retenue collinaire	147 260		58 904
TOTAL SM MARKSTEIN		3 641 094	672 354	449 632
Commune de DOLLEREN	Schlumpf/Acquisition d'un engin de damage	45 000		18 000
TOTAL DOLLEREN		45 000		18 000
SM VALLEE MUNSTER	Schnepfenried/Trois Fours /aménagements nordiques	40 000	32 400	
	Tanet / révision I30 TK Seestaedlé	10 000		4 000
TOTAL SM MUNSTER		50 000	32 400	4 000
TOTAL GENERAL		3 736 094	704 754	471 632

Lors de sa délibération du 22 juin 2012, l'Assemblée Départementale a décidé que les subventions d'investissement d'un montant égal ou supérieur à 100 000 € feraient l'objet d'un versement en 15 annuités, correspondant chacune à 1/15^{ème} du montant de la subvention. Cependant, seuls les dossiers arrivés complets après le 1^{er} juillet 2012 sont concernés par ce nouveau mode de versement.

Or, les dossiers concernés dans ce rapport étant réputés complets au 30 juin 2012, les nouvelles modalités de versement des subventions au titre de l'investissement adoptées par

délibération du Conseil Général du 22 juin dernier ne s'appliquent pas à ces derniers, lesquels continuent d'emarger sur l'ancien dispositif.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder des subventions pour le financement des opérations, conformément au tableau récapitulatif ci-dessus :
 - au Syndicat Mixte d'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon :
 - 622 614 € sur un montant subventionnable de 2 486 321 € HT, pour les opérations détaillées dans le tableau ci-dessus, et de les imputer sur le montant d'AP restant disponible sur l'AP contrat 2009 du programme F243, chapitre 204, fonction 94, nature 204152 ;
 - 49 740 € HT sur un montant subventionnable de 92 113 € HT, pour l'opération détaillée dans le tableau ci-dessus, et de l'imputer sur le montant d'AP restant disponible sur l'AP contrat 2009 du programme F243, chapitre 204, fonction 94, nature 204151 ;
 - 439 632 € sur un montant subventionnable de 1 042 660 € HT, pour les opérations détaillées dans le tableau ci-dessus, et de les imputer sur l'AP millésime 2012, programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204152 ;
 - 10 000 € sur un montant subventionnable de 20 000 € HT pour l'opération détaillée dans le tableau ci-dessus, et de l'imputer sur l'AP millésime 2012, programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204151 ;
 - à la commune de Dolleren :
 - 18 000 € sur un montant subventionnable de 45 000 € HT pour l'opération détaillée dans le tableau ci-dessus, et de l'imputer sur l'AP millésime 2012, programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204141 ;
 - au Syndicat Mixte d'Aménagement des stations de la Vallée de Munster Hautes Vosges :
 - 4 000 € sur un montant subventionnable de 10 000 € HT, pour l'opération détaillée dans le tableau ci-dessus, et de l'imputer sur l'AP millésime 2012, programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204152 ;
 - 32 400 € sur un montant subventionnable de 40 000 € HT, pour l'opération détaillée dans le tableau ci-dessus, et de l'imputer sur l'AP 2009 du programme F243, chapitre 204, fonction 94, nature 204152.
- d'autoriser le versement de ces montants aux collectivités concernées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Mission Aménagement de la Montagne

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 NOVEMBRE
2012Grandes stations de ski
PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GSS00309	SM POUR L'AMENAGEMENT DES STATIONS DE LA VALLEE DE MUNSTER - HAUTES VOSGES SCHNEPFENRIED 12 - Aménagement du site nordique des Trois Fours Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 4 000,00 €	40 000,00	81%	32 400,00
GSS00304	SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN - GRAND-BALLON MARKSTEIN 12 - Aménagement luge sur rail et construction bâtiment technique Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 218 134,40 €	2 181 344,00	20,99%	457 926,00
GSS00310	SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN - GRAND-BALLON MARKSTEIN 12 - Aménagement d'un nouveau système d'épuration Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN : 64 816,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER : 64 816,00 €	895 400,00	42,52%	380 728,00
GSS00305	SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN - GRAND-BALLON MARKSTEIN 12 - Travaux sur pistes Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 25 497,00 €	254 977,00	54%	137 688,00
GSS00308	SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN - GRAND-BALLON MARKSTEIN 12 - Investissements courants annuels Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN : 5 000,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER : 5 000,00 €	20 000,00	50%	10 000,00

GSS00306	SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN - GRAND-BALLON MARKSTEIN 12 - Liaison Treh Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 5 000,00 €	50 000,00	54%	27 000,00
GSS00307	SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN - GRAND-BALLON MARKSTEIN 12 - Etudes et assistance à maîtrise d'ouvrage Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 9 211,00 €	92 113,00	54%	49 740,00
Total				1 095 482,00

Mission Aménagement de la Montagne

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 NOVEMBRE
2012

**Petites stations de ski
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PSS00123	ODEREN SCHLUMPF 12 - Acquisition d'une dameuse Cofinancement : DOLLEREN : 27 000,00 €	45 000,00	40%	18 000,00
PSS00121	SM POUR L'AMENAGEMENT DES STATIONS DE LA VALLEE DE MUNSTER - HAUTES VOSGES TANET 12 - Révision à 30 ans TK du Tanet-Phase 2 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER : 6 000,00 €	10 000,00	40%	4 000,00
PSS00122	SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN - GRAND-BALLON GRAND BALLON 12 - Rénovation de la retenue collinaire Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER : 51 829,80 €	147 260,00	40%	58 904,00
			Total	80 904,00